SENTIERS DU MOULIN

Politique de traçage et horaire 2026-27

1. Fractionnement du réseau de pistes :

Réseau de base : 1-3-4-5-7-9-10-11-12-13-23-20-21-40-40b-41

Réseau expert : 15-16-22

2. Fréquence de traçage du réseau de pistes :

Période d'ouverture : 4 décembre 2026 au 4 avril 2027

Samedi et dimanche

Lorsque les conditions de neige et météorologiques le permettent, l'ensemble du réseau de base disponible (à l'exception du réseau expert) sera tracé.

Le réseau expert (15-16-22) sera tracé au moins une de ces deux journées.

Lundi au vendredi

L'ensemble du réseau de base sera tracé au moins deux fois entre le lundi le vendredi, avec des passages supplémentaires, selon les besoins, à moins que les conditions météorologiques ne l'empêchent.

Les sentiers du réseau expert seront tracés au moins une fois durant cette période, lorsque les conditions permettent leur ouverture.

Période des Fêtes, Relâche* et événement spéciaux

L'ensemble du réseau de base disponible sera tracé au minimum tous les deux jours, avec des passages supplémentaires selon les besoins, lorsque les conditions le permettent.

Les sentiers disponibles du réseau expert seront tracés au moins 2 fois par semaine, avec passages supplémentaires selon les besoins.

Tous les sentiers utilisés lors d'un événement seront retracés pour le lendemain.

* *Semaine de relâche de la région de Québec*

Accumulations de neige : Les sentiers seront tracés suite aux accumulations supérieure à 5 cm de neige, après la fin des précipitations.

En cas de forts vents, il est possible que les traces soient recouvertes dans certaines sections de sentiers au courant de la journée.

3. Heures de surfaçage et conditions météorologiques

Les opérations de traçage sont complétées avant 8h30. En cas de conditions difficiles, les opérations de traçages peuvent être retardées jusqu'à 10h30. Les pistes faciles puis le reste du réseau de base seront alors priorisés.

En cas de pluie ou de neige très humide, une période d'attente (12 heures ou au besoin) après la fin des précipitations est généralement respectées avant d'effectuer le traçage afin de laisser l'eau percoler. Il est possible que les sentiers demeurent fermés après de fortes pluies ou redoux prolongés afin de préserver la neige dans les sentiers.